

LA VEGETATION DU LITTORAL OUEST DE LA REUNION

Quelle végétation est recommandée pour restaurer les plages de l'ouest réunionnais ?

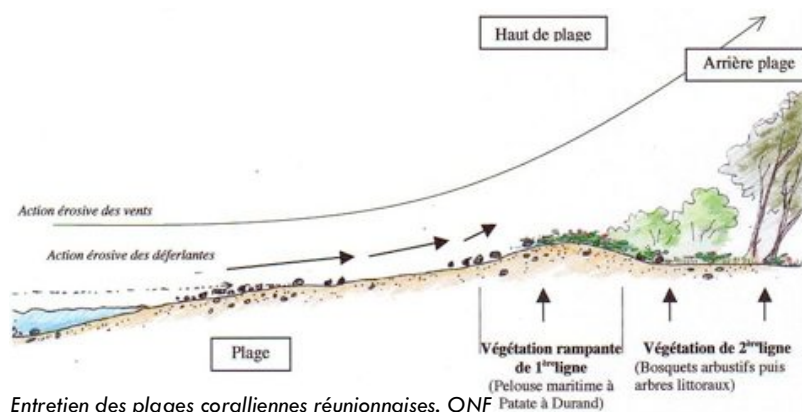
DES ESPECES ADAPTEES AUX CONDITIONS CLIMATIQUES

Les espèces privilégiées pour la revégétalisation des plages sont recommandées par le Conservatoire National Botanique des Mascariens selon un certain nombre de critères. Les espèces endémiques et indigènes* sont prioritaires. De plus, ces plants doivent être adaptés aux contraintes climatiques du littoral : embruns, vent, sécheresse, salinité, fort ensoleillement et températures élevées, submersions marines lors de fortes houles.

Une palette végétale variée pour reconstituer le profil-type de la plage

En zone supra-littorale (haut de plage) : une végétation basse composée de lianes qui s'étalent sur la partie de la plage la plus mobile et maintiennent le sable à la limite de déferlement des vagues. Les premiers fourrés arbustifs permettent de faire barrière contre les embruns et protègent la végétation d'arrière-plage

En zone ad-littorale (arrière plage) : une végétation haute formant un sous-bois sombre en arrière plage. Cette forêt constitue un écran contre les nuisances sonores et lumineuses.



Quelques définitions à retenir

Endémique : Espèce présente naturellement et exclusivement dans une région géographique délimitée.

Indigène : Espèce présente naturellement sur une aire géographique sans que l'homme en soit la cause.